

Madame et Monsieur Thomas,

ce n'est qu'aujourd'hui que nous prenons connaissance de vos trois messages datés du 17 septembre, 04 et 13 octobre 2022, arrivés malheureusement dans la boîte spam du courriel de M. le député. Je suis navré et vous présente mes excuses.

Pour répondre à l'objet de vos messages, concernant les 110km/h et le positionnement de M. Lainé, la réponse est sans ambiguïté. Il n'y est pas favorable.

L'autoroute limitée à 110 km/h, c'était, en effet, l'une des propositions phare issues de la Convention citoyenne pour le climat, tenue en 2020. Cette mesure s'inscrivait dans la réflexion environnementale, mais aussi dans le but d'avancer dans la réalisation des économies de carburant. D'une part, M. Lainé n'est pas partisan d'une réglementation sur « fond d'écologie punitive ». D'autre part, en mesurant l'impact d'une telle proposition sur le terrain, il apparaît que la problématique de l'énergie appliquée aux voitures est finalement assez relative. L'écart de consommation ne s'avère pas significatif, hormis dans le cas d'un véhicule électrifié. Même si l'argument de la sobriété énergétique est aujourd'hui d'actualité, il faut faire la distinction à ce sujet.

En outre, il y a très peu d'accidents sur les autoroutes. Baisser la vitesse de 20km/h sur les autoroutes, en particulier sur les portions à péages, inciterait nombre d'automobilistes à emprunter les routes départementales bien plus accidentogènes.

Compte tenu des améliorations des infrastructures, de l'évolution sans précédent de la sécurité passive et active des véhicules, de la baisse continue des consommations, M. le député pense qu'une évolution normale serait de permettre aux usagers de se déplacer plus rapidement quand cela est raisonnable sur les grands axes. Une fois la crise énergétique passée, M. Lainé est même favorable pour que la réglementation autoroutière définisse la vitesse à 150km/h sur certaines portions à trois voies.

Vous priant d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées,

Charles Dujour Bosquet

Attaché parlementaire du Député Fabien Lainé

Première circonscription des Landes